

ESSAI ET DOCUMENT

Le sénateur Dandurand, pionnier du règlement pacifique des différends*

Lorna LLOYD**

En 1929, l'éditeur du *Journal de Genève* a dit à un journaliste canadien que 'Le Canada à Genève... c'est votre sénateur Dandurand'.¹ C'était certainement vrai en ce qui concerne ce que Dandurand appela plus tard les 'jours heureux... des assemblées de la Société des Nations

* Les recherches sur lesquelles sont basées cet article, dont l'origine doit beaucoup au professeur Jean-Yves Grenon, furent financées par une bourse de recherche universitaire du gouvernement canadien et des ressources provenant de la Fondation *caawmites*. Des aides financières de l'Association britannique pour les Études canadiennes et la Section régionale du Québec de l'Institut canadien des affaires internationales m'ont permis de remettre une version plus courte à un 'Colloque Raoul Dandurand' tenu le 4 avril 1992 sous les auspices de l'Institut à Ste-Pétronille, Île d'Orléans, Québec. La section québécoise de l'Institut a également contribué financièrement au coût de la traduction, effectuée par Rachel Coldeboeuf et Agnès Guinebert de l'Université de Keele. Je voudrais particulièrement remercier de leurs conseils et aides Roderick McFall des Archives nationales du Canada, les professeurs Norman Hillmer, Blair Neatby et Richard Veatch, les docteurs John Hillicker et Don Page, MM. Basil Robinson et Alfred Pick. Le professeur Alan James fut d'une aide précieuse et un assistant de recherche qui a fait preuve d'une très grande patience. Il fut aussi mon critique le plus rigoureux et le plus constructif. Les opinions exprimées dans cet article sont bien sûr, les miennes.

** *Lecturer in International Relations, University of Keele, Staffordshire, U.K.*

1. Jean BRUCHESI, «Le Canada à Genève», *Le Canada*, Montréal, 10 octobre 1929.

Revue Études internationales, volume xxiii, n° 3, septembre 1992